



Syndicat Mixte Départemental
de l'Eau et de l'Assainissement

Demande de souscription d'abonnement (Obligatoire pour la pose d'un compteur d'eau potable)

DOSSIER COMPLÉTÉ À REMETTRE AUX DIFFÉRENTS
DESTINATAIRES
Feuillet blanc : SMDEA
Feuillet jaune : à conserver par le demandeur

Demandeur (obligatoire propriétaire)

Société* (Libellé et SIRET)*joindre Kbis
 M Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
 Mme Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Téléphone fixe : Mobile :
 Fax : Courriel :

Propriété concernée

Adresse de la propriété concernée (sauf si identique à précédente)

N° et rue : Appartement n° :
 Code postal : Commune :
 Nature de l'immeuble (maison individuelle, collectif...) :

Caractéristiques de l'abonnement

Adresse de facturation (si différente de l'immeuble desservi)

N° et rue : Appartement n° :
 Code postal : Commune :

Le demandeur déclare :

➤ prendre la qualité (cochez la case qui convient)

<input type="checkbox"/> D'abonné individuel* (*définitions au verso) <input type="checkbox"/> D'abonné principal* à partir de la date de pose du compteur ➤ Préciser le nombre de logements desservis : <input type="checkbox"/> D'abonné secondaire* à partir de la date de pose du compteur ➤ Préciser le nom de l'abonné principal : ➤ Préciser la ref. client de l'abonné principal :	Le branchement dessert : <input type="checkbox"/> habitation <input type="checkbox"/> espace vert <input type="checkbox"/> compteur à usage agricole <input type="checkbox"/> professionnel <input type="checkbox"/> autre
---	---

- avoir reçu un exemplaire du règlement du service public d'eau potable,
- devoir s'acquitter des frais d'accès au réseau de distribution d'eau potable aux conditions financières établies par le SMDEA, et des frais de mise en service du branchement d'eau potable,
- en cas d'usage agricole, il y a lieu de fournir une attestation de la MSA,
- devoir obligatoirement informer le SMDEA en cas de transfert d'abonnement (cf. formulaire ci-joint)

IMPORTANT : L'abonnement et la facturation entrent en vigueur à compter de la date de pose du compteur

Le, à
 Nom du signataire :

Signature du demandeur (propriétaire)
 (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé")

Cadre réservé au SMDEA

N° de point de comptage (PDC) : N° de compteur :
 N° de secteur (UTE) :
 Index de départ si différent de 0 :
 Date de pose : 1ère pose : oui non
 Emplacement du compteur : intérieur du logement
 en regard
 Immeuble raccordable au réseau public d'assainissement collectif : oui non

Précisions complémentaires

*Trois types d'abonnement peuvent être accordés :

- **l'abonnement individuel** pour une construction individuelle.
- **l'abonnement principal** pour un immeuble collectif, accordé au propriétaire ou à la copropriété pour le compteur général qui comptabilise la consommation totale de l'immeuble.
- **l'abonnement secondaire** pour un immeuble collectif, accordé à chaque propriétaire des appartements ou locaux individuels de l'immeuble.

L'abonnement secondaire est accordé pour les immeubles collectifs d'habitation en cas de demande d'individualisation des abonnements, sous réserve du respect des conditions fixées dans le règlement du service public d'eau potable.

Conditions de mise en service

La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. Celle-ci est précédée par la souscription d'un abonnement.

Par conséquent le paiement de la part fixe se calcule dès la pose du compteur même en l'absence de consommation.

Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.

En particulier, toute interconnexion entre un réseau public de distribution d'eau potable et un réseau alternatif d'eau est interdite.

Contacts SMDEA

✚ <u>Siège social</u> :	Rue du bicentenaire – 09000 SAINT PAUL DE JARRAT Tel : 05 61 04 09 00 Fax : 05 61 02 95 85
✚ <u>Centre du Pays de Foix</u> :	5 avenue de l'Ariège – 09000 FOIX Tel : 05 34 09 35 10 Fax : 05 34 09 35 11
✚ <u>Centre Arize Lèze Volvestre</u> :	62 route de Foix – 09130 LE FOSSAT Tel : 05 61 68 54 24 Fax : 05 61 68 98 19
✚ <u>Centre Basse Ariège</u> :	26 avenue de l'Estaut – 09100 LA TOUR DU CRIEU Tel : 05 61 60 66 84 Fax : 05 61 69 24 75
✚ <u>Centre Haute Ariège</u> :	Teillet – 09250 LUZENAC Tel : 05 61 05 56 25 Fax : 05 61 05 64 18
✚ <u>Centre Pays Cathare & Quérigut</u> :	Rue Saint Nestor – 09300 VILLENEUVE D'OLMES Tel : 05 34 09 39 80 Fax : 05 61 03 50 01
✚ <u>Centre du Couserans</u> :	12 avenue Aristide Bergès – 09200 SAINT GIRONS Tel : 05 61 66 41 50 Fax : 05 34 14 52 64

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SMDEA dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Vente d'Eau du SMDEA.